



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Séjours – 6/11 ans

année 2024
2025

CONDITIONS D'ACCUEIL OBLIGATOIRES :

- Lire, remplir et signer le dossier d'inscription jeunesse ainsi que le règlement intérieur inhérent aux séjours. À retourner à l'Union Saint-Bruno accompagnés de tous les documents justificatifs et obligatoires demandés.
- Être à jour de son adhésion 2024-2025 ainsi que des factures CAL et/ou APS.

SÉCURITÉ, RESPONSABILITÉ & ASSURANCE :

1- Sécurité :

Les enfants sont sous la responsabilité de l'Union Saint-Bruno. Seuls les parents ayant l'autorité parentale sont autorisés à venir chercher leur(s) enfant(s). Le transfert de responsabilités à un tiers ou personne mineure (fratrie) devra être fait soit sur le dossier d'inscription jeunesse, soit par écrit sur décharge (Une carte d'identité de la personne doit OBLIGATOIREMENT être fournie).

2 - Responsabilité :

L'Union Saint-Bruno n'est en aucun cas responsable en cas de perte, vol ou dégradation d'objets personnels. Il convient aux familles de ne pas laisser aux enfants d'objets personnels de trop grande valeur et de marquer les affaires personnelles.

3 - Assurance :

L'assurance comprise dans le prix du séjour couvre uniquement la responsabilité civile. Les accidents corporels et l'assistance rapatriement en cas de maladie ou d'accident ne sont pas pris en charge.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, en contracter une. Si tel est le cas, nous vous prions de nous fournir cette attestation.

SANTÉ & FRAIS MÉDICAUX :

- Il n'est pas souhaitable, dans l'intérêt du collectif, qu'un enfant malade soit accueilli.
- Il ne peut y avoir administration de médicament qu'avec un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) ou traitement régulier. Les modalités du PAI doivent être clairement identifiées.
- L'association fait l'avance de tous les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et demande le remboursement aux familles à la fin du séjour.

FACTURATION :

1 - Facturation :

- Les tarifs sont fixés à partir du quotient familial de la famille + forfait séjour dépendant du QF.

L'avis d'imposition 2024 sur 2023 sera exigé pour les familles domiciliées hors Bordeaux.

Sans ce document, le tarif maximum sera appliqué sans possibilité de rétroactivité. Tarif applicable du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.

- Moyens de paiement : Espèces, chèques à l'ordre de l'Union Saint-Bruno, CESU papier ou ANCV.

2 - Réservation :

- **Dans la limite des places disponibles**

- Les réservations pour les séjours se font auprès du secrétariat général de l'association

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT :

En cas d'annulation de votre part :

21 jours avant le séjour : remboursement intégral

Entre 20 et 8 jours : remboursement de 50 %

Entre 7 et 2 jours : remboursement de 25 %

Moins de 2 jours : pas de remboursement

L'Union Saint-Bruno se donne le droit de refuser ou d'exclure un enfant si :

- l'inscription n'est pas complète

- la réservation n'est pas réglée en temps voulu

- le comportement inadapté d'un enfant ou d'un parent le nécessite pour le bien de l'enfant et celui du groupe.

L'équipe encadrante mettra tout en œuvre pour réguler la situation avec la famille concernée. Selon la gravité des faits, une exclusion temporaire voire définitive pourra être envisagée

DATE & SIGNATURE :





RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTION

Séjours – 6/11 ans

année 2024
2025

NOM de l'enfant : _____ Sexe : F M

Prénom de l'enfant : _____ Classe : _____

MAIL du/de la représentant.e légal.e : _____ EN MAJUSCULE

N° tel du/de la représentant.e légal.e : / / / /

UNIQUEMENT POUR LE SÉJOUR HIVER

Niveau de ski estimé :

Taille en cm : _____

Débutant.e (n'a jamais pratiqué ou flocon)

Tour de tête en cm : _____

Intermédiaire (1ère ou 2ème étoile)

Pointure : _____

Confirmé.e (3ème étoile ou +)

Poids : _____

UNIQUEMENT POUR LE SÉJOUR ÉTÉ

Une attestation au test d'aisance aquatique en ACM est obligatoire afin de pratiquer les activités nautiques prévues sur le séjour de votre enfant. Si votre enfant ne possède pas d'attestation, nous vous en fournirons une à faire remplir à la piscine par une personne habilitée.

Attestation datée du : _____

CADRE RÉSERVÉ À L'UNION SAINT-BRUNO

QF : _____ Tarif : _____ Mode de règlement : _____

Je soussigné.e, _____
représentant.e légal.e de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

- J'autorise** mon enfant à participer au séjour et à l'ensemble des activités.
- J'autorise** le ou la responsable du séjour à prendre, après consultation médicale, toute mesure rendue nécessaire par l'état de mon enfant et m'engage à remboursement les frais médicaux ou d'hospitalisation éventuels.
- Je reconnais** avoir été informé.e que les activités du séjour pourront nécessiter des déplacements à pieds et/ou en transports collectifs.
- J'autorise** la capture et/ou la diffusion de photos et vidéos à vocation éducative et de communication interne ou externe de l'association sur lesquelles figure mon enfant.

DATE & SIGNATURE : _____